

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n°20/26

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mai à dix-sept heures, suite à une convocation en date du dix-huit mai deux mille vingt-six, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans la salle de réunion de l'Espace Convivialité à Pézilla la Rivière (6, Impasse de la Branca del mas).

1

Etaient présents (délégués titulaires et suppléants) :

Séverine ADROGUER, Julien BARRAILLE, Laure BARRERE, Jean-Marc BASSAGET, Sylvie BEAULIEU, Nicolas BENNES, Jonathan BONMARTEL, François BONNEAU, Stéphane CATHELAT, Myriam DARDENNE, Jordi DELCLOS, Thierry DEL POSO, Jessica ERBS, Aurélie ESCODA, Alain FABRESSE, Gilles FOXONET, Jean-Christophe GUINCHARD, Jacqueline IRLES, Alexandre LECAT, Maya LESNE, Christophe MANAS, Philippe MARECHAUX, Marie MARTINEZ, Théophile MARTINEZ, Guillaume MORA, Alain PELISSIER, Nathalie PIQUE, Julien POTEL, Edith PUGNET, Thierry SOLDA, Michel THIRIET et Laurent TOIX.

Absents ayant donné procuration :

Alain CAVALIERE à Philippe MARECHAUX, Franck DADIES à Théophile MARTINEZ, Laurence DE BESOMBES-SINGLA à Jacqueline IRLES, François DUSSAUBAT à Julien POTEL, Frédéric GUILLAUMON-HOMS à Sylvie BEAULIEU, Josiane PONTICACCIA-DORR à Séverine ADROGUER, Laurence SENENT-AUSINA à Jessica ERBS.

Absents excusés (délégués titulaires et suppléants) :

Nicolas BARTHE, Alain CAVALIERE, Franck DADIES, Laurence DE BESOMBES-SINGLA, François DUSSAUBAT, Alain FERRAND, Frédéric GUILLAUMON-HOMS, Stéphane LODA, Josiane PONTICACCIA-DORR, Roger RIGALL, Laurence SENENT-AUSINA, Jean-Claude TORRENS et Patrice VILA.

Nombre de membres en exercice : 43
Nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 39

Président de séance : Jean-Marc BASSAGET

Secrétaire de séance : Jordi DELCLOS

Objet : Désignation des représentants du Syndicat mixte au Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-21 ;

VU l'adhésion du Syndicat mixte à l'Agence d'urbanisme Catalane (AURCA) par délibération du Comité syndical du 22 mars 2006 ;

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à la désignation de 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants du Syndicat mixte pour siéger au Conseil d'administration de l'AURCA ;

VU les statuts de l'AURCA ;

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du CGCT dispose qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation et que si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et que par ailleurs si une seule

candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président ;

CONSIDERANT les candidatures suivantes :

- Julien POTEL (titulaire) et Jessica ERBS (suppléante)
- Frédéric GUILLAUMON-HOMS (titulaire) et Gilles FOXONET (suppléant) Gilles FOXONET
- Philippe MARECHAUX (titulaire) et Aurélie ESCODA (suppléante)
- Jordi DELCLOS (titulaire) et Franck REMI (suppléant)
- Christophe MANAS (titulaire) et Aline COGEZ (suppléante)
- Jean-Marc BASSAGET (titulaire) et Maya LESNE (suppléante)
- Alain FABRESSE (titulaire) et Mickaël MESA (suppléant)

2

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir, le Président donne lecture des nominations qui prennent effet immédiatement.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

DE PRENDRE ACTE de la désignation des 7 représentants titulaires et des représentants suppléants du Syndicat mixte au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme Catalane comme suit :

7 membres titulaires	7 membres suppléants
Julien POTEL Frédéric GUILLAUMON-HOMS Philippe PARECHAUX Jordi DELCLOS Christophe MANAS Jean-Marc BASSAGET Alain FABRESSE	Jessica ERBS Gilles FOXONET Aurélie ESCODA Franck REMI Aline COGEZ Maya LESNE Mickaël MESA

D'AUTORISER le Président à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Marc BASSAGET

Certifiée exécutoire consécutivement à sa télétransmission en Préfecture et sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.

AR-Préfecture de Perpignan

066-256601816-20260608-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-06-2026

Publication le : 08-06-2026